

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 172



Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 319 communes du Lot-et-Garonne.

TE 47 est l'unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne.

Il est devenu un acteur majeur de l'aménagement énergétique du département. Il met ses compétences à la disposition des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière d'électrification, de gaz, d'éclairage public, de réseaux de chaleur, de mobilités durables, de production d'énergie

Le point de vue de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux d'énergie. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de gaz et d'électricité, TE 47 organise la distribution publique de ces deux énergies sur son territoire et concède l'exploitation des réseaux à des concessionnaires.

Les besoins d'électrification des usages nécessitent des investissements importants dans la structuration des réseaux existants d'électricité. Par ailleurs, les réseaux de distribution de gaz permettent également d'atteindre cet objectif de décarbonation d'ici à 2050.

La collectivité a déjà engagé depuis la réalisation de son Schéma Directeur Gaz en 2016, deux programmes d'actions : l'un en faveur du développement de la production de gaz vert notamment via la méthanisation, et l'autre en faveur du développement de la mobilité au BioGNV. Ces deux programmes d'action ont pour objet à la fois de produire une énergie renouvelable, locale et décarbonée (le biogaz) et de la consommer pour les différents usages du territoire et notamment pour la mobilité lourde. Le gaz vert produit localement est distribué via les réseaux publics, aux stations BioGNV développées afin que les bus, car, poids-lourds ou bennes à ordures ménagères puissent décarboner leur transport. Ce bouclage local, régional et national est primordial pour mettre en relation producteurs locaux de biogaz et consommateurs (tous usages confondus). La production de gaz vert via la méthanisation et la consommation de gaz vert via le BioGNV sont déjà des réalités sur notre territoire, qu'il faut continuer à accompagner pour donner des signaux forts aux porteurs de projets et transporteurs.

Ambition : 100% gaz vert, renouvelable et local

Vers des réseaux 100% Gaz Vert pour décarboner l'ensemble des usages (-14,4 Mt de CO2 d'ici 2030)

Les réseaux publics de distribution de gaz et d'électricité, gérés par TE 47 sont des réseaux propriété de la collectivité, qui concède leur exploitation à des gestionnaires (GRDF et PRIMAGAZ s'agissant des réseaux publics de gaz en Lot-et-Garonne) et ENEDIS s'agissant de l'électricité, via des contrats de concession. Ces contrats de concession établissent notamment la programmation des investissements à réaliser pour garantir la qualité de service attendue par les utilisateurs à court, moyen et long terme (contrats de concession sur 30 ans), planifier le développement des énergies renouvelables (EnR) et des flexibilités sur ces réseaux et s'adapter aux nouveaux usages.

Le réseau de distribution public de gaz joue un rôle crucial dans la stratégie de décarbonation française.

En effet, ce réseau de gaz peut et doit être un réseau distribuant du gaz vert renouvelable (biométhane), énergie renouvelable et locale n'émettant pas de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, les réseaux de gaz vert présentent plusieurs intérêts notables :

- **Énergie renouvelable et locale** : Le biométhane est une énergie renouvelable produite localement, ce qui renforce la souveraineté énergétique de la France et réduit la dépendance aux énergies fossiles.
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** : Le biométhane, produit par la méthanisation de

matières organiques, a un bilan carbone quasi neutre. Il contribue à réduire les émissions de GES en remplaçant le gaz naturel.

- **Stockage et flexibilité** : Le gaz vert, y compris le biométhane, peut être stocké et utilisé selon les besoins, offrant une flexibilité importante dans la gestion de l'énergie.
- **Création d'emplois et de richesse** : Le développement des infrastructures de production et de distribution de biométhane crée des emplois locaux et non délocalisables ainsi que de la valeur pour les exploitations agricoles impliquées dans les méthaniseurs locaux.
- **Diversification des sources d'énergie** : Intégrer le biométhane dans le mix énergétique diversifie les sources d'énergie et réduit les risques liés à la dépendance à un seul type d'énergie.
- **Valorisation des déchets** : la production de gaz vert permet de valoriser les déchets organiques, agricoles et industriels (industries agro-alimentaires notamment), contribuant à l'objectif de réduction et valorisation des déchets ainsi qu'à une économie circulaire et locale.

Ces avantages font du biométhane et des gaz verts une composante incontournable de la transition énergétique vers une économie bas carbone en France.

La production de gaz vert pourrait, d'ici 2030, équivaloir à la puissance de 11 réacteurs nucléaires, avec un objectif réaliste de 20 % de gaz verts dans le mix énergétique français et 30% en Nouvelle Aquitaine

Dans cette perspective de substituer 100% du gaz fossile par du gaz vert renouvelable, la méthanisation est une solution actuelle et

pérenne.

En Lot-et-Garonne, 12 projets (dont 3 déjà en fonctionnement) vont injecter dans les réseaux de gaz. Parmi ces projets, le gaz émanant des casiers d'un site d'enfouissement des déchets sera valorisé et injecté dans les réseaux publics. Au total, avec les projets en cours de réalisation ou d'étude, c'est 16% de la consommation du département qui est du gaz vert, provenant des projets agricoles, collectifs locaux.

Le Lot-et-Garonne, département agricole, possède suffisamment d'intrants méthanisables (déchets agricoles ou des IAA, effluents d'élevage, biodéchets) pour produire l'intégralité de sa consommation annuelle départementale, et même au-delà. Par ailleurs, la production de biogaz à partir de déchets organiques -même si elle présente l'immense avantage de gérer la problématique des déchets en contribuant à leur diminution, ainsi qu'à leur impact en terme d'émission naturelle de gaz à effet de serre de ces mêmes déchets, n'est pas la seule source méthanisable. La biomasse issue des cultures intermédiaires présente également des intérêts en terme de méthanisation mais également en terme agronomique (amélioration de la structure du sol, fixation biologique de l'azote et stockage du carbone). Ainsi, les gaz verts sont une énergie renouvelable, locale et durable qui, par un signal fort de l'État en terme d'objectif et de soutien à la filière, contribuera de façon significative à la réalisation des objectifs de décarbonation.

Les investissements à consentir sur les réseaux de gaz existants consistent principalement à renforcer et mailler les réseaux de transport et distribution. L'estimation de ces coûts pour la communauté gazière reste très inférieure à la valeur estimée du carbone évité.

A noter que les procédés tels la pyrogazéification ou le power to gaz peuvent également être des procédés intéressants à développer sur des territoires comme le Lot-et-Garonne.

Enfin, les réseaux de gaz propane pour nos communes rurales éloignées des réseaux de gaz naturel, proposent en matière de décarbonation une solution renouvelable, avec le biopropane, qu'il convient d'étudier pour une mise en place locale.

La mobilité décarbonée au BioGNV

Le développement de la production de gaz vert, permet de fait, de décarboner les usages dont celui de la mobilité (et plus particulièrement de la mobilité lourde).

Dans le secteur des transports, le BioGNV est une solution de décarbonation plébiscitée par les transporteurs et les collectivités, disponible dès maintenant pour le transport routier.

La mobilité durable est un des axes forts de la Transition Énergétique. Les territoires sont moteurs et acteurs en la matière et souhaitent contribuer activement aux objectifs ambitieux fixés par l'État à horizon 2030.

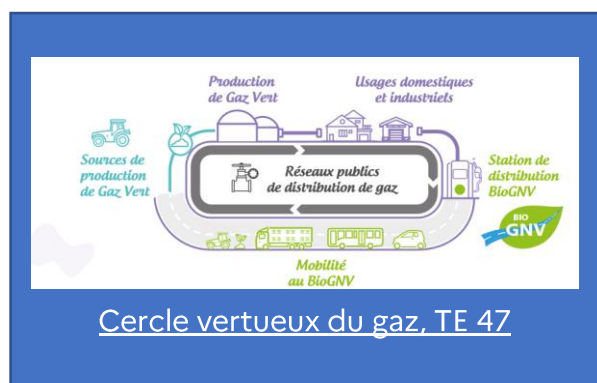
Le Gaz Naturel pour Véhicule et sa version 100% renouvelable issue de la valorisation de la matière organique (BioGNV) constitue une véritable alternative aux carburants traditionnels et une excellente réponse aux enjeux de qualité de l'air et de nuisances sonores des transporteurs (réduction des émissions de Nox et de particules fines).

Le BioGNV, une empreinte écologique fortement réduite par rapport au diesel :

- réduction de 95% des particules fines,

- réduction de 50% d'émissions de NOx par rapport au seuil de la norme Euro VI,
- réduction de 80% les émissions de CO2, avec une énergie produite localement.

Le BioGNV permet de diviser par cinq les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux motorisations diesel.



La France a besoin, en complément de l'électrification de la mobilité, d'avoir accès à la mobilité au BioGNV. Les objectifs français peuvent être largement augmentés pour cibler 8 à 10 TWh de bioGNV d'ici à 2030, afin de donner une visibilité et pérennité à la filière et aux acteurs déjà engagés ou en réflexion sur leur décarbonation.

Conclusion

La complémentarité des énergies est indispensable pour atteindre les objectifs français de décarbonation.

Dans le secteur du transport, la mobilité lourde (les poids-lourds, bus, car, bennes à ordures ménagères) ne peut pas décarboner l'activité sans la solution au BioGNV ; solution économique rentable, d'actualité et déjà déployée sur nos territoires.

Pour nous permettre de continuer à déployer des stations BioGNV, il faut donner une visibilité aux acteurs économiques quant à la pérennité de la filière et réviser les objectifs

de production et utilisation du bioGNV pour une reconnaissance accrue de la solution bioGNV. Cette filière qui contribue largement aux objectifs de décarbonation, grâce à la production locale de l'énergie renouvelable qu'est le biogaz.

Les collectivités locales, comme TE 47, sont au cœur de cet écosystème. Nous développons des projets collectifs de territoire, d'unités de production de biogaz. Ce biogaz, énergie renouvelable, locale et durable, est injecté dans les réseaux de distribution publique, qui maillent nos départements et qui appartiennent aux collectivités. Ces réseaux sont en partie amortis et présentent un maillage indispensable pour absorber la production délocalisée de gaz vert. L'investissement nécessaire pour y injecter du gaz vert délocalisé reste mesuré au regard d'autres investissements pour les filières électrique ou hydrogène par exemple.

Le secteur industriel a également besoin de gaz pour faire fonctionner ses process industriels avec de forts appels de puissance. Ce gaz peut être complètement vert, local et renouvelable grâce au potentiel d'intrants de biodéchets, d'effluents d'élevage, agricole etc.

Les déchets verts deviennent une énergie verte et en Lot-et-Garonne notre potentiel de développement de gaz vert via la méthanisation couvre intégralement la consommation de gaz fossile du département et permettrait même au département d'être exportateur de gaz vert.

Les approches de planification doivent être locales et coordonnées entre les différents réseaux mais surtout associées à des programmations d'investissements concertées pour l'ensemble des réseaux de distribution (électrique, gaz, chaleur et froid).